

# L'Unique

LE JOURNAL DE L'UNION  
DES ÉCRIVAINES ET DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

Point de mire  
**P.E.N. Québec / P. 7**

Entretiens enchaînés  
**Nicolas Tremblay / P. 13**

Au lieu de l'écriture  
**Dans le bureau de  
Jacques Godbout / P. 14**

## Un éléphant sur mon balcon

### Le droit d'auteur selon le HathiTrust

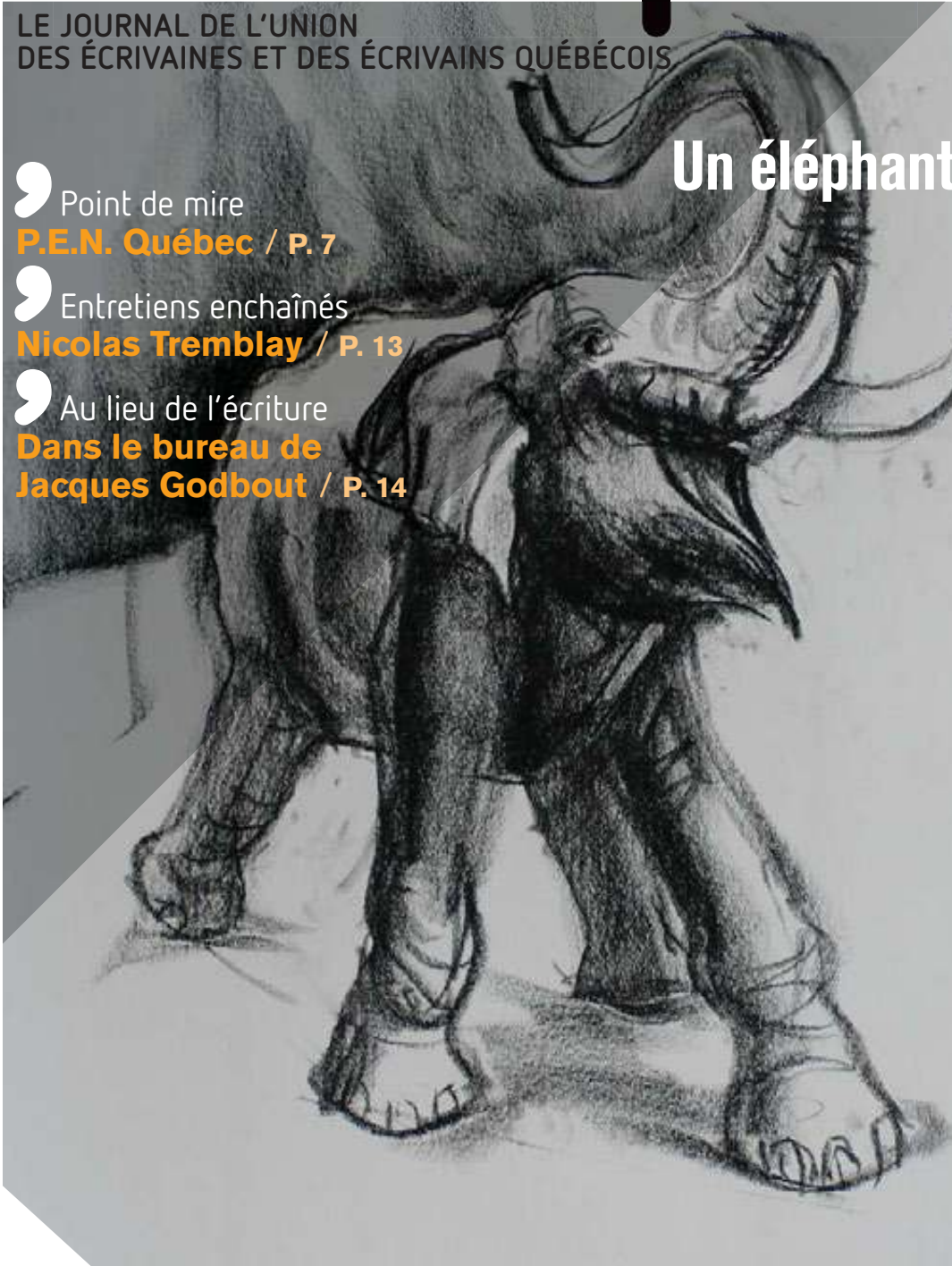
Comme un éléphant dans le corridor d'une bibliothèque, le HathiTrust, projet pachydermique que rien ne semblait pouvoir arrêter, menaçait de piller plusieurs œuvres sur son chemin. Vorace, il avait déjà jeté son dévolu sur des œuvres faussement déclarées orphelines, parmi lesquelles quelques québécoises... Qu'est-il advenu du dossier ? Son plus récent dénouement n'a rien de rassurant.

..... PAGE 3

### Le livre numérique en bibliothèque

Le monde du livre n'est plus ce qu'il était. C'est une vérité de La Palice. Le virage du livre québécois numérique est bel et bien pris pour Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Comment la Commission du droit de prêt public gèrera-t-elle ce dossier ?

..... PAGE 5



D'abord, il faudrait savoir. Filer signifie à la fois couler de façon lente et s'en aller de manière rapide. Ne serait-ce pas plutôt l'un ou l'autre que les deux à la fois ? Mais finalement, peut-être pas. L'année 2012 a passé très vite malgré quelques moments qui n'en finissaient pas.

Mais le verbe filer n'est pas qu'en lien avec la durée. On l'utilise aussi pour parler de la forme, qui peut se défaire, comme dans mes bas sont filés, ou se faire, comme dans filer sa toile. Là aussi, l'antithèse n'est pas si contradictoire. Cette année, ce sont nos droits qui ont été filés (pour ne pas dire qui ont filé), mais la toile tissée entre les associations artistiques a été, elle, filée plus serrée que jamais.

Conclusion, il faut vivre avec le blanc et le noir, non pas mêlés, mais se manifestant côte à côte, et tâcher d'orienter le regard vers ce qui permet d'accepter tout ce que fait le temps quand il file.

Les bonnes nouvelles alors – ou disons, plus réalistement, les moins mauvaises. Le nouveau budget Marceau n'a pas sabré dans la culture malgré son objectif du déficit zéro. Au contraire, le Ministère voit même une hausse de ses dépenses de l'ordre de 2,1 %. Cela va-t-il changer les conditions socioéconomiques des artistes ? On en doute, mais une diminution des fonds alloués à la culture aurait certainement eu un impact négatif sur eux. On peut aussi se réjouir que le ministre de la Culture



**UNEQ**

Union des écrivaines et des écrivains québécois

## Le temps file – drôle d'expression !

et des Communications, Maka Kotto, semble vouloir s'entourer de personnes qui connaissent la culture et qui ont travaillé soit dans des organismes artistiques, soit en relation avec des artistes dans des organismes culturels.

Par ailleurs, comme l'UNEQ fait partie des associations professionnelles du livre qui demandent la réglementation du prix du livre, nous avons été heureux d'entendre la première ministre annoncer la tenue d'une commission parlementaire sur cet enjeu. L'UNEQ croit que que cette réglementation est nécessaire pour faire cesser une guerre des prix sur les nouveautés qui fragilise le réseau des librairies, car ce sont elles qui vendent nos livres, les font connaître aux lecteurs et valorisent la littérature québécoise.

Dans le même ordre d'idées, celui de la nécessaire diffusion, l'UNEQ s'est fait un plaisir d'accepter l'invitation qui lui a été faite de participer à la tenue de Rencontres québécoises en Haïti prévues pour mai prochain. Au cours d'une conférence de presse en présence de l'ambassadeur et du consul haïtiens qui a eu lieu le 17 novembre dernier, notre directeur général, Francis Farley-Chevrier, a annoncé qu'il se joindrait à une mission exploratoire qui aura lieu en décembre.

Dernière bonne nouvelle : la zone membres est désormais en ligne. Profitez-en. Vous y trouverez information importante et documents autrefois expédiés par la poste. Certains d'entre vous seront peut-être irrités d'avoir à en faire eux-mêmes l'impression, mais je peux vous assurer que c'est l'UNEQ tout entière qui bénéficie de ce partage des tâches puisqu'il nous permet de faire des économies substantielles de papier, de poste et de manutention. Dans le cas des documents pour l'assemblée générale, par exemple, nous devons les imprimer et les expédier à plus de 1400 exemplaires alors que seuls 4 % des membres se présentaient à l'assemblée. Enfin, l'intérêt que vous avez manifesté pour le dossier des micro-sites nous a convaincus qu'il fallait procéder et nous avons déposé au CALQ une demande de subvention grâce à laquelle nous pourrions créer la plateforme dont nous avons besoin. Nous vous tiendrons au courant des résultats de cette démarche.

Alors que j'entame mon second mandat, je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée. Je vous promets que vous ne serez pas déçus. Je suis toujours aussi passionnée par ce qu'il y a à faire, les luttes à mener, les projets à réaliser, et aussi contente des liens que je noue avec les personnes avec qui et pour qui je travaille.

Joyeux Noël et bonne année,

Danièle Simpson

### Conseil d'administration

Danièle Simpson, présidente  
André Roy, vice-président  
Suzanne Aubry, secrétaire-trésorière  
Mylène Bouchard, administratrice,  
représentante des régions  
Élise Desaulniers, administratrice  
Sylvie Desrosiers, administratrice

### Comité de rédaction

Jean-François Caron, rédacteur en chef  
Ève Boissonnault, Bertrand Laverdure,  
Maya Ombasic, André Roy

### Conception graphique et illustration

France Tardif

### Maison des écrivains

3492, avenue Laval, Montréal  
(Québec) H2X 3C8  
Téléphone : 514 849-8540  
Télécopieur : 514 849-6239  
ecrivez@uneq.qc.ca

[www.uneq.qc.ca](http://www.uneq.qc.ca)

[www.litterature.org](http://www.litterature.org)

[www.luniquejournal.wordpress.com](http://www.luniquejournal.wordpress.com)

[facebook.com/LuniqueJournalDeLuneq/](https://facebook.com/LuniqueJournalDeLuneq/)

La parution d'une annonce dans notre bulletin ou l'insertion d'une publicité dans un envoi de *L'Unique* ne signifie pas que l'Union endosse ces produits ou services.  
Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2012



Illustration : © France Tardif

# HathiTrust

VIOL DU DROIT D'AUTEUR AU NOM DE « L'UTILISATION ÉQUITABLE »

**HathiTrust : une histoire d'horreur pour le droit d'auteur. Chronologie et synthèse d'un fléau annoncé.**

Ève Boissonnault

La première décennie de l'an 2000 aura incontestablement été celle de l'Internet. De jeunes entreprises comme Google et Facebook s'imposent comme chefs de file en matière de nouvelles technologies de l'information, redéfinissant du coup la manière dont les gens communiquent, s'informent et lisent. Dans cet esprit, offrir gratuitement aux étudiants des livres numérisés issus de leur bibliothèque universitaire semble une idée moralement et démocratiquement pertinente pour l'éducation. Après tout, la technologie est partout, pourquoi pas dans les rayons d'une institution datant de l'Antiquité ? Mais en exploitant un nouveau support de conservation et de diffusion des textes en bibliothèque, il en résulte un dossier fort complexe aux racines profondément légales et périlleuses pour le droit d'auteur. Reprenons le projet depuis le début.

## **2004 Un grand projet universitaire : Des millions de livres numérisés**

En 2004, Google, une jeune entreprise qui a le vent dans les voiles, signe une entente de coopération avec cinq grandes universités américaines dans le but de numériser et mettre en commun des millions de livres provenant de leurs bibliothèques scolaires. Un projet ambitieux, voire colossal, sans précédent. Les joueurs ? Les universités du Michigan, de la Californie, du Wisconsin, de l'Indiana et Cornell University, dans l'État de New York. Cette coalition d'établissements, à laquelle viendra se greffer une cinquantaine de « partenaires

exploitants », nomme l'ambitieux projet HathiTrust et se donne pour mission de « contribuer au bien commun en collectionnant, organisant, préservant, communiquant et partageant les registres de la connaissance humaine ». L'entente ? Google se charge de numériser les livres, les universités obtiennent un fichier numérique de chaque livre du consortium tandis que Google diffuse une copie de haute qualité sur sa plateforme Internet. De la littérature pour tous dans la plus grande gratuité, un grand pas pour l'Homme... Mais un coup de couteau dans le dos pour les auteurs. Ainsi, The Authors Guild, l'union des écrivaines et écrivains américains, s'inquiète d'ores et déjà du nombre de copies qui seront enregistrées. Entre les universités et les laboratoires Google, huit copies de chaque livre seront emmagasinées sur des serveurs aux quatre coins des États-Unis, accentuant ainsi les préoccupations ayant trait au piratage.

## **2008 Lancement du site HathiTrust : Un éléphant dans la cour du droit d'auteur**

Il aura fallu quatre ans à Google pour numériser deux millions de livres, une quantité jugée suffisante pour lancer la plateforme informatique universitaire. Le 13 octobre 2008, le projet HathiTrust voit le jour sur l'Internet. À partir de ce moment, des millions d'étudiants, armés d'un mot de passe, peuvent lire des livres dans leur format intégral sur leurs ordinateurs personnels. Mais certains titres, libres de droits d'auteur, sont disponibles à quiconque se rend sur le site. Les dirigeants de HathiTrust se veulent rassurants : seules les œuvres relevant du domaine public sont disponibles pour une lecture libre en ligne. Ces titres, qui sont d'ailleurs également téléchargeables en format PDF, représentent 16 % des livres numérisés. L'heure est aux célébrations

..... suite en page 4

dans la tour d'ivoire. « Il y a un éléphant dans la bibliothèque », dit le responsable du projet, John Wilkin, qui se lance dans la symbolique. Le mot « hathi » signifie éléphant en langue hindi, faisant du coup référence à l'énormité du projet entrepris, ainsi qu'à la mémoire et à la sagesse du géant du monde animal. Pour les auteurs toutefois, « Hathï » deviendra une véritable bête pernicieuse.

C'est alors qu'entrent en scène les concepts de clause orpheline et d'utilisation équitable.

### **2011** Demande d'injonction : Les associations d'auteurs contre-attaquent

Après avoir numérisé plus de 10 millions de livres, les lecteurs optiques aux dents longues de HathiTrust invoquent l'utilisation équitable et les œuvres orphelines pour s'offrir une mine d'or de livres sous droits d'auteur à numériser. Et c'en est trop pour The Authors Guild. Rapidement, l'union américaine communique avec l'UNEQ.

La présidente Danièle Simpson est personnellement concernée par la situation. Certains de ses livres, dont elle possède toujours les

droits, ont été déclarés « orphelins » par HathiTrust et sont rendus disponibles pour la lecture en ligne.

Du coup, l'UNEQ, mais aussi The Australian Society of Authors et huit individus, incluant les auteurs et membres du conseil d'administration de l'UNEQ, Danièle Simpson et André Roy – dont les œuvres ont également été numérisées puis diffusées en ligne sans leur consentement –, se joignent à l'action légale entreprise par The Authors Guild à titre de co-plaignants. Le 12 septembre 2011, l'Authors Guild dépose une demande d'injonction contre le consortium d'universités reliées à HathiTrust pour cause de violation du droit d'auteur. L'organisme ne demande rien de moins que la fermeture du site Internet.

« Les bibliothèques participant au projet HathiTrust invoquent le principe d'utilisation équitable pour rendre disponibles des œuvres bel et bien protégées par le droit d'auteur, explique le directeur de l'UNEQ, Francis Farley-Chevrier. Ces institutions ont mis en place une vérification diligente bancaire qui impose aux auteurs le fardeau de protéger leur œuvre. » Ainsi, les auteurs dont les œuvres font partie de la liste « Orphan Works Project » n'ont que 90 jours pour réclamer leur droit d'auteur et éviter une diffusion numérique imminente de leur œuvre. Mais encore faut-il qu'ils soient au courant dudit projet ! Une fois le délai passé, HathiTrust, qui entreprend des recherches minimales pour retrouver les auteurs ou leurs héritiers, déclare l'œuvre orpheline et la juge donc disponible pour numérisation et diffusion grand public sur leur site, en vertu de l'utilisation équitable.

Dans sa plainte au tribunal, The Authors Guild soutient que plus de 70 % des livres numérisés par HathiTrust sont protégés par droit d'auteur et que le grand projet de bibliothèque numérique dépasse les limites d'exemptions dont

jouissent les bibliothèques en matière de reproduction d'œuvres. Deux jours plus tard, HathiTrust suspend le projet « Orphan Works » indéfiniment. Mais les fondements du problème restent entiers et une récurrence de la part des universités n'est pas impensable, selon The Authors Guild.

### **2012** Le jugement : Une interprétation de la loi défavorable aux auteurs

Alors que le jugement tombe sur la demande d'injonction, le principe d'utilisation équitable, au cœur des principes gouvernant l'utilisation des livres en bibliothèque, appuie non les auteurs, mais bien le projet HathiTrust. Le juge Harold Bear n'a pas été tendre envers les plaignants, interrogeant par moment les questions fondamentales de statut de leur plainte. Une conclusion qui s'ajoute à de nombreux jugements rendus récemment qui vont à l'encontre du droit d'auteur. « Nous entrons à l'heure actuelle dans un tournant important et préoccupant en matière de droits d'auteurs, précise M. Farley-Chevrier. À l'origine, le droit d'auteur assurait aux œuvres une protection dès leur création. Maintenant, c'est en quelque sorte l'inverse : en cas de contrefaçon, le fardeau de la preuve, ce sont les auteurs qui doivent le porter. »

Réagissez sur le blogue de l'UNEQ !

**« À l'origine, le droit d'auteur assurait aux œuvres une protection dès leur création. Maintenant, c'est en quelque sorte l'inverse : en cas de contrefaçon, le fardeau de la preuve, ce sont les auteurs qui doivent le porter. »**

– Francis Farley-Chevrier



Illustration : © France Tardif

**Le prêt numérique est-il semblable au prêt papier ? La Commission du droit de prêt public et Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont chacun répondu à la question.**

# Livre numérique

COMMENT EN GÉRER LE PRÊT EN BIBLIOTHÈQUE ?

Bertrand Laverdure

Le livre numérique ou électronique a envahi le marché des ventes de livres. Les États-Unis sont à l'avant-garde en ce sens et montrent la voie du passage au texte virtuel à très grande vitesse. Le Québec est à la traîne, mais non pas dans le peloton de queue. L'offre n'est pas encore correspondante à celle des États-Unis, mais la demande persiste et augmente tandis que la majorité des éditeurs se sont convertis au monde du numérique. Quelques fiers Gaulois tiennent encore mordicus, pour plusieurs raisons, à la noblesse du papier, mais d'ici quelques années, ils seront de plus en plus marginalisés. Les avantages du numérique sont tels qu'ils en convaincront plusieurs de céder à la tentation.

En mai 2011, *Amazon.com*, aux États-Unis, a indiqué qu'elle vendait plus de livres numériques que de livres papier. La tendance est lourde. Les auteurs et les éditeurs s'interrogent légitimement sur les conséquences du phénomène. Le monde du livre est aux aguets. Le prêt numérique est une autre étape à apprivoiser dans la diffusion implacable du livre numérique.

## Situation au Québec

Au Québec, on peut acheter des livres numériques sur plusieurs plateformes dont *ruedeslibraires.com*, *archambault.ca*, *renaudbray.com*, *livresquebecois.com*, ou bien en passant sur le site de De Marque par l'entremise d'*entrepotnumerique.com*. Il existe plusieurs entrepôts numériques au Québec, les éditeurs ont donc le choix.

La vente des liseuses électroniques, vraiment considérable aux États-Unis, n'accuse plus au Québec le même retard qu'en 2009, lorsque cet appareil est réellement devenu un enjeu commercial sur notre territoire.

Comme tout ce qui se rapporte à la diffusion virtuelle, il y a tout à la fois une nette progression de la démocratisation du savoir et en même temps des craintes associées à des pertes de revenus pour les artistes, les écrivains et les éditeurs. Le prêt numérique ne fait pas exception à la règle et, puisqu'il est tout récent au Québec, plusieurs questions se posent quant à ce qu'il représente pour les revenus des auteurs et la protection de leur œuvre.

## BAnQ et le prêt numérique

Depuis novembre 2011, on prête des livres numériques québécois sur le site de BAnQ via la plateforme *pret-numerique.ca*. Maryse Trudeau, directrice des acquisitions et du traitement documentaire de la Collection universelle à BAnQ, nous a décrit le processus qui a permis à ce carrefour des bibliothèques québécoises de distribuer des œuvres de chez nous.

En 2007, sur les serveurs de BAnQ on pouvait déjà emprunter des fictions européennes grâce aux bons offices du site Numilog. Les usagers qui ont bénéficié de cette offre se sont bientôt mis à réclamer, à juste titre, la présence d'œuvres québécoises à télécharger de façon sécuritaire.

C'est beaucoup plus tard, à partir de janvier 2011, qu'un projet pilote de prêt numérique de fictions québécoises se mit en branle. L'initiative du projet revient en grande partie à l'Association des bibliothèques publiques du Québec, à BAnQ et au Réseau BIBLIO du Québec.

Toutes les instances du monde du livre ont été consultées avant que le réseau des bibliothèques québécoises rende possible le prêt numérique d'œuvres québécoises. Tout naturellement, puisqu'il s'agit du site réunissant le plus de titres numériques québécois jusqu'à ce jour, on a conclu une entente avec l'entrepôt numérique ANEL-De Marque.

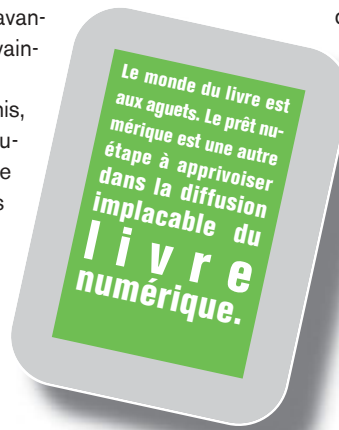
Pour favoriser la redistribution des profits des ventes de livres numériques, à BAnQ on a choisi d'acheter les titres numériques québécois sur le site *ruedeslibraires.com*.

Ce site permet de choisir une des 90 librairies locales agréées ayant pignon sur rue aux quatre coins du Québec pour lui remettre les bénéfices de la vente de chaque livre. Cette volonté de redistribution était évidemment un souhait de tous les acteurs du monde du livre ainsi qu'une visée ministérielle découlant de la politique de soutien de l'ensemble du réseau des librairies agréées du Québec défendues par la loi 51.

Après avoir trouvé les moyens et les méthodes pour mettre en ligne ces nouveaux achats numériques et en faire profiter les usagers de BAnQ, on a commencé à éprouver l'interface de prêt en novembre 2011.

BAnQ, à l'instar de ses usagers, préfère notamment acheter et rendre disponibles des formats EPub, plus intéressants pour les amateurs de liseuse, car plus versatiles. Plus de 6000 titres numériques québécois sont ainsi empruntés par mois.

Bien entendu, il a fallu trouver une procédure pour régulariser le téléchargement du livre numérique. On privilégia alors le verrou chronodégradable, mot suave signifiant que l'utilisateur qui emprunte un fichier de livre électronique déclenche un compte à rebours qui lui donnera vingt et un jours pour le lire. Au bout de ce temps, le livre numérique s'efface dans sa liseuse ou son ordinateur et ledit titre



réapparaîtra comme disponible dans le catalogue de BAnQ. De cette manière, on traite le livre numérique comme s'il était un livre papier.

### L'emprunt

Pour emprunter un livre numérique québécois à BAnQ, il suffit de suivre quelques étapes simples. D'abord, il faut être un abonné au service en ligne (la carte de BAnQ n'est pas nécessaire), puis télécharger sur son ordinateur le gratuiciel Adobe Digital Edition, pour recevoir et être en mesure de lire le livre demandé. Le mécanisme électronique du prêt chronodégradable entre alors en jeu, et s'enclenche le compte à rebours du verrou informatique qui bloque la copie du livre numérique sur le site de BAnQ, comme s'il avait été emprunté physiquement. Le prochain usager qui souhaitera mettre la main sur la copie du livre numérique qui se retrouve maintenant dans votre ordinateur se verra rappeler que celle-ci n'est plus disponible pour la durée du prêt.

Le verrou électronique permet donc à BAnQ de mimer, avec les copies numériques des livres qu'elle offre à ses usagers, tout le cycle de prêt du livre papier. Cette mise en scène informatique tiendra-t-elle longtemps ? Cette parité voulue et désirée par l'industrie du livre du Québec entre le fonctionnement du prêt numérique et celui du prêt papier survivra-t-elle à la demande constante des usagers qui souhaitent qu'il y ait toujours plus de copies des livres numériques offerts ?

Le prêt d'un livre sous sa forme numérique propose autant de solutions pratiques de stockage et de diffusion qu'il suscite de craintes et de questionnements. Les intervenants du monde du livre s'occupent depuis quelque temps à définir son encadrement. Trois types de motivation les animent : régler sa diffusion, uniformiser les outils de diffusion et de prêt, protéger la propriété intellectuelle.

### À la Commission du droit de prêt public

La Commission du droit de prêt public (CDPP), véritable assurance revenu pour la majorité des écrivains canadiens et québécois, redistribue chaque année un montant forfaitaire à tous les écrivains inscrits dont les livres se retrouvent dans l'échantillonnage annuel des bibliothèques canadiennes et québécoises les plus importantes.

En 2011, la CDPP a mandaté Paul Whitney pour rédiger un rapport sur le livre électronique au Canada. En conclusion de ce rapport l'auteur admet qu'il se produit des changements importants et sans doute incontournables dans le monde du prêt en bibliothèque, depuis l'avènement du prêt numérique. Mais il déplore que la méthode pour comptabiliser les livres numériques ne soit pas encore au point. De plus, des différences de plateformes entre le Québec et le reste du Canada compromettent, pour l'instant, une uniformisation des politiques de repérage des copies de livre pour la CDPP. Toutefois, Aline Apostolska, présidente de l'organisme depuis le printemps 2012, m'assure que la Commission du droit de prêt public a choisi d'aller de l'avant et de considérer les copies de livres numériques comme faisant partie du calcul du CDPP pour l'exercice

2014. Les premiers chèques incluant les copies de livres numériques arriveront donc en 2015.

Il faut bien comprendre que, pour la CDPP, c'est le contenu qui compte et non pas le contenant. En somme, si l'on retrouve, dans une bibliothèque donnée, une seule copie numérique d'un livre, elle sera alors considérée à partir de 2014 comme un contenu éligible. Jusqu'à cette date, seules les copies papier seront prises en ligne de compte. De même, il faudra régler le problème des ISBN des livres numériques, qui en possèdent souvent un par chapitre. Ce qui rend ardu un repérage juste des quantités de livres trouvés.

La Commission du droit de prêt public a d'ailleurs créé un sous-comité sur le livre numérique pour se pencher sérieusement sur les tenants et aboutissants de cette nouvelle technologie.

.....  
*Bertrand Laverdure tient à remercier Jean-François Cusson, chargé de projet à [pretnumerique.ca](http://pretnumerique.ca), pour ses précieux commentaires.*

## LA CLAUSE QUI TUE À vous mon œuvre, sous toutes ses formes... d'exploitation

**Formulation de la clause** L'auteur cède à l'éditeur tous les droits d'exploitation de l'œuvre sur tout support et ce pour la durée du contrat.

**Mise en garde** Accorder une licence « sur tout support », c'est concéder à l'éditeur le droit d'exploiter votre œuvre sous divers formats, qu'ils soient papier, numérique ou encore... inconnu. Le monde de l'édition connaît de profonds changements et les éditeurs recherchent de nouvelles sources de revenus reliées aux nouvelles technologies de l'information. Le problème qui se pose touche les redevances. L'édition numérique, dont sont friands de plus en plus de consommateurs, ne comporte actuellement aucun usage ni loi prévoyant les pourcentages des redevances auxquelles un auteur a droit.

**Action** Puisque les usages concernant tous ces supports ne sont pas encore instaurés, il est sage de refuser une clause conférant à l'éditeur des droits pour « tout support ». Demandez des clauses spécifiques pour chacun des formats d'exploitation que l'éditeur souhaite utiliser immédiatement, tout en maintenant un droit de regard ou de négociation sur les redevances relatives aux technologies du futur.

Pour mieux lire entre les lignes de votre contrat d'édition, prenez rendez-vous avec M<sup>e</sup> Véronique Roy par l'entremise de l'UNEQ, qui offre à ses membres une heure de consultation juridique sans frais par 12 mois. (E. Boissonnault)

# P.E.N. Québec

ÊTRE RÉALISTE, EXIGER CONCRÈTEMENT L'IMPOSSIBLE



Photo: Leandro Jonte Humara

**Émile Martel, président du P.E.N. au Québec, répond aux questions de Maya Ombasic à propos de l'organisme qu'il dirige et de sa mission.**

Propos recueillis par Maya Ombasic

**M. O. :** En quoi consiste le mandat du P.E.N. et ses principales missions ?

**E. M. :** Nous sommes la plus ancienne organisation internationale d'écrivains, fondée en 1921 à Londres, et dont la section canadienne, devenue plus tard québécoise, date de 1926 à Montréal.

L'esprit qui prévalait au début était de défendre la littérature et de rendre les gens conscients de son rôle dans un monde de paix et de tolérance. Il faut savoir qu'en ces temps-là des organisations comme le Ku-Klux-Klan connaissaient un retour en force et des mouvements fascistes ou nazis s'animaient en réponse à la révolution soviétique et à la défaite allemande de 1918. Vite, la défense de la liberté d'expression et des écrivains persécutés est venue se superposer à la mission plus générale de promouvoir la littérature. Notre mandat, dans le contexte actuel, est de maintenir la vigilance des écrivains d'ici quant au sort réservé à leurs confrères et consœurs d'ailleurs sans pour autant perdre de vue les entorses qui peuvent être faites à la liberté d'expression ici même au Canada.

**M. O. :** Vous étiez présent à la mission du P.E.N. au Mexique contre la censure et l'emprisonnement des journalistes. Encore cette année, le poète Guillermo Fernandez Garcia a été assassiné à son domicile à Toluca. Face à cette tragédie, comment faire en sorte

que l'agenda économique de nos dirigeants n'oublie pas les droits de l'homme des gouvernements avec qui ils signent des accords commerciaux ?

**E. M. :** La mission réalisée en janvier dernier à Mexico est un bel exemple de ce que le P.E.N. peut accomplir quand la communauté littéraire internationale s'insurge contre une situation détestable et souhaite attirer l'attention du public du pays concerné et de la communauté internationale contre cette situation. J'avais appelé dix écrivains québécois à se joindre aux signataires d'une lettre aux écrivains mexicains qui a été publiée en pleine page d'un grand quotidien de Mexico. Les journalistes mexicains poursuivent leur travail malgré les menaces parce qu'ils sont braves, certes, mais aussi parce que c'est une profession à risque et c'est un risque qu'ils ou elles acceptent. Les gouvernements étrangers, les médias et les organismes étrangers comme P.E.N. jouent un rôle majeur dans l'avancement de causes comme celle de la liberté d'expression. Les intérêts commerciaux et économiques dominant et font entrave aux valeurs morales que les gouvernements souhaitent défendre. Il faut alors que le relais soit pris par des individus et des associations.

**M.O. :** Vous avez lancé un appel contre la censure et le contrôle des médias numériques qui doivent eux aussi respecter la liberté d'expression. Si on extrapole l'enjeu sur le plan philosophique et qu'on essaye de se placer du point de vue de la vérité absolue, comment alors, dans cet océan illimité d'informations où tout le monde a le droit de s'exprimer, distinguer le vrai du faux ?

**E. M. :** Vous parlez de liberté et de vérité, des dangers qu'elles courent quand les modes de communication se multiplient et menacent ainsi de brouiller la différence entre le vrai et le faux. L'élévation morale et un sentiment de justice et d'équité me paraissent les seules armes propres à défendre ces principes. Rien ne remplace la capacité de se mettre à la place de l'autre pour tempérer ses propres rages et agressivités. Et il faut voir l'excès quand il est là, l'appeler par son nom et le condamner à voix haute. C'est un peu ce que nous faisons, à notre échelle et chez nous avec *Livres comme l'Air* où Amnistie Internationale, l'UNEP et nous-mêmes rappelons chaque année au public du Salon du Livre de Montréal que rien n'est jamais acquis dans les causes de la justice et que le dialogue des écrivains est un lien formidable qu'il faut toujours chercher à consolider.

## Info :

P.E.N., l'une des plus anciennes organisations internationales d'écrivains, défend depuis 1921 la littérature et ses causes. Dressée contre toutes les formes de censure, prête à farouchement dénoncer l'absence de la liberté d'expression, l'organisation veille sur la fragile survie de la torche de solidarité entre tous les penseurs libres et ceux qui croient que la littérature est cette activité noble, voire indispensable vers l'épineux chemin de l'élévation intellectuelle et spirituelle. (M. Ombasic)

**Dans le cadre du Salon du livre de Montréal se tenait une table ronde traitant de l'enseignement de la littérature. L'UNEQ y avait invité France Boisvert, qu'on rencontre sur place, dans le brouhaha bruyant des milliers de lecteurs attroupés.**

Jean-François Caron

À cette tablée s'affrontent deux points de vue fort différents sur le rôle que devrait jouer le livre dans nos institutions d'enseignement. Selon France Boisvert, qui défendait déjà le dossier de l'enseignement de la littérature québécoise au côté du regretté Bruno Roy, il y a de cela une vingtaine d'années, il faut d'abord se demander à quoi sert le livre.

# Enseigner la littérature

ÉBRANLER LES INFÉODÉS

« Est-ce que lire sert à développer, justement, la capacité de lire, ou alors lire sert-il à passer un contenu qui est de l'ordre de la culture ? Est-ce que le livre peut être un objet de connaissance en soi ? Est-ce que c'est pour apprendre le français ou pour développer notre connaissance d'une culture commune ? Je sais que pour un écrivain, c'est évident. »

Comme d'autres autour de la table, France est d'avis qu'il faut établir et défendre un fonds commun, qu'il faut assurer les fondements de notre littérature. Et à ceux qui s'interrogent sur la définition de la littérature québécoise, l'air un brin excédé, elle répond que c'est un faux problème : est québécois tout ce qui est édité au Québec. Évidemment, que Dany Laferrière raconte son *Pays sans chapeau* ou qu'il écrive *Je suis un écrivain japonais*, il n'en contribue pas moins à enrichir bellement la littérature québécoise.

Mais alors, pataugeant dans ce bassin grandissant (voire débordant) des œuvres littéraires québécoises, qui pourra choisir les titres qui mériteront d'être étudiés par les générations à venir ? La liste de 12 livres québécois fondamentaux proposée en 2006 par Louis Cornellier<sup>1</sup> pourrait sans doute être discutée – elle colligeait entre autres les poésies de Nelligan, *L'Homme rapaillé* de Miron, *Les Belles-sœurs* de Tremblay, mais aussi *Le Souffle de l'Harmattan* de Trudel, etc. Mais voilà, qui pourra l'établir, finalement ? Cette décision est-elle même possible ?

Pas pour France Boisvert, pour qui la structure actuelle du système d'éducation ne facilite en rien cette prise en main. « Notre problème est lié à un manque d'autorité. Présentement, il n'y a personne pour prendre de décision. Il y a trop de gens qui sont inféodés aux théories du ministère de l'Éducation. » Elle insiste bien sur le mot : *inféodés*.

Dans la situation actuelle, il est sans doute plus facile de continuer d'enseigner la littérature française, dont les canons ont été choisis par d'autres et depuis longtemps. « Quand on enseigne la littérature française, c'est la France qu'on enseigne. Il faudrait peut-être enseigner le Québec. Sans dire que la littérature française est une littérature étrangère, on peut affirmer que ce n'est pas la nôtre. » Puis, elle soupire devant l'apparente pensée magique des penseurs du MELS : « Comme si la conscience de notre précarité, de notre minorité en Amérique, allait être induite naturellement... »

Le problème en serait un de culture à l'intérieur même du ministère et des départements de littérature. « Avec le temps ont été créées des structures, des modes de pensée, des outils qui vont avec ces modes de pensée, et on ne peut plus en sortir. Les gens s'en vont à la retraite, mais ils laissent leur legs derrière eux. Ils ont voulu détruire l'Église – avec raison, c'était une Église outrancière, celle de l'obéissance à tout prix – eh bien ! ils en ont créé une autre ! Celle de l'obéissance naturelle... »

Et contre l'argument de l'inutilité du savoir littéraire et de la connaissance d'un fonds culturel commun, elle pestera : « Il y a des choses très importantes qui sont absolument inutiles, mais qui sont centrales, essentielles. Et il y a des choses qu'on ne comprend pas nécessairement tout de suite, mais on les comprend plus tard. La poésie est inutile. C'est pas comme du papier de toilette. Mais moi, je ne peux pas vivre sans elle. »

1. Lettre à mes collègues sur l'enseignement de la littérature et de la philosophie au collégial, Nota Bene.

**CV:**

En plus d'écrire romans, poésie et essais, France Boisvert a toujours été très engagée, entre autres à l'UNEQ – elle a d'ailleurs assumé deux mandats au sein de son conseil d'administration, au cours desquels elle a fondé un comité de réflexion sur l'enseignement de la littérature. En plus de ses fonctions d'enseignante au collégial, qu'elle remplit depuis plus de vingt-cinq ans, elle anime aujourd'hui l'émission *Au pays des livres* sur les ondes de Radio Ville-Marie. (J.-F. Caron)



LESLIE PICHÉ

**Septembre** – Bonification de la soirée « Gens de paroles » animée par **Nancy R. Lange** : la Société littéraire de Laval (SLL) reçoit deux poètes de l'Association des auteurs des Laurentides (AAL), tout en conservant en deuxième partie la formule micro ouvert. Pour les Journées de la culture, la SLL produit deux activités : le récital de **Francine Allard**, *Fleurs, arbres et jardins*, dans les Serres Sylvain Cléroux ; le spectacle multimédia *Eau Secours* dans lequel **Leslie Piché** est poète et narratrice, un partenariat avec l'école Horizon-Jeunesse, la Conférence des élus de Laval et le Centre d'interprétation de l'eau (*Eau Secours* s'est mérité un prix Essor du ministère de l'Éducation). De leur côté, Nancy R. Lange offre un atelier de création et un récital à la Brûlerie du Vieux Sainte-Rose, tandis que **Marie-Sœurette Mathieu** participe aux activités littéraires du Comité lavallois des Rencontres interculturelles.

**Octobre** – Après l'avoir dévoilé à la Maison des arts de Laval puis au Cabaret du Lion d'Or à Montréal, la poète lavalloise Leslie Piché et la photographe d'art **Carolane Saint-Pierre** présentent leur spectacle multidisciplinaire *Développement inclus* à la Galerie du parc de Trois-Rivières, pendant le Festival international de la poésie. À la soirée « Gens de paroles » du mois, Nancy R. Lange et **Patrick Coppens** sont les deux poètes invités ; un partenariat avec l'Association des auteurs des Laurentides (AAL) permet à ces deux poètes lavallois de reprendre leur récital à la Maison des auteurs de Gatineau. La contrepartie du partenariat avec l'AAL a également lieu : deux poètes de la SLL, **José Acquelin** et **Jean-Pierre Gaudreau**, offrent une lecture au Centre international de la poésie des Laurentides (CIPL), à Sainte-Adèle, en plein cœur de la Semaine des bibliothèques publiques. La Semaine *Lis avec moi* se déroule sur le thème « Émotions et grands frissons » : activités avec les jeunes et colloque pour professionnels. La romancière **Micheline Duff** anime la Bibliothèque multiculturelle.

**Novembre** – *Lis avec moi*, l'organisme lavallois de diffusion de littérature jeunesse, réussit son premier évènement bénéfique : un cocktail de desserts. Le Jour du Souvenir, dès 11 heures 11 minutes, le carillon de la Place Claude-Léveillé, sur le campus de l'Université de Montréal à Laval, fait entendre une œuvre originale de **Louis Babin**, musicien en résidence ; au sol, on peut lire le poème de Leslie Piché intitulé 628 736 et des poussières ; à écouter sur le site Web de la SLL ou le portail de Ville de Laval – marchande de mots, la Société littéraire était toute désignée pour produire cet évènement, en partenariat avec la Centrale des artistes. La dernière soirée « Gens de Paroles » de l'année 2012 accueille deux poètes de l'AAAO. La romancière **Sonia Alain** anime à la bibliothèque Gabrielle-Roy.

ANNE-MARIE AUBIN

### L'Association des auteurs de la Montérégie

Mon silence en 2012 s'explique ainsi : en tant que présidente de l'AAM, j'ai consacré tout mon temps à la survie de notre association qui traversait des moments difficiles, privée de subventions à quelques reprises. Il a fallu crier : « Au secours ! » À la suite de ce cri d'alarme, l'UNEQ en collaboration avec le CMCC, a organisé une rencontre au CALQ afin de discuter de la situation des associations régionales d'auteurs. Un projet a été présenté au CALQ afin que les associations puissent utiliser les services d'une personne ressource à peu de frais pour leurs besoins techniques : demandes de subventions, administration de budget, gestion... À suivre.

Notons que l'AAM a un nouveau C. A. : Gaétane Dufour, présidente, est entourée de Ginette Dessureault, Brigitte Prukhardt, Valérie Carreau, Carmen Ostiguy et Johanne Girard, administratrices.

### Centenaire de Françoise Loranger

L'AAM célébrera ce printemps le 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Françoise Loranger. Née à Mont-Saint-Hilaire le 18 juin 1913, cette auteure est surtout connue pour ses textes de théâtre. Afin de lui rendre hommage, l'AAM prévoit publier un recueil de brefs témoignages sur l'écrivaine, ainsi que des commentaires sur ses créations. Cette publication sera accompagnée d'une exposition inspirée de son œuvre, laquelle pourra ensuite être diffusée dans divers lieux culturels de la Montérégie. Il est à souhaiter que cet anniversaire inspire divers évènements : lectures, colloques, échanges, entrevues, visionnages.

Toute personne désirant participer doit contacter l'AAM et envoyer un résumé d'environ 20 lignes présentant son sujet. Une sélection sera effectuée par l'AAM et vous avez jusqu'au 15 janvier 2013 pour envoyer vos propositions à l'adresse suivante : [prixfrancoise-loranger@videotron.ca](mailto:prixfrancoise-loranger@videotron.ca).

### Prix Françoise-Loranger

Pour déposer un texte conçu pour le théâtre, les auteurs de la Montérégie membres de l'AAM peuvent envoyer leur texte avant le 15 janvier 2013.

### Grands Prix du livre de la Montérégie, catégorie tout-petits

Toute personne résidant en Montérégie peut envoyer un texte de fiction inédit de 300 à 500 mots (destiné aux 0-5 ans) avant le 7 janvier 2013 au 598, avenue Victoria, C.P. 56563, Saint-Lambert, J4P 3S8.

JEAN BOISJOLI

**Entente d'échanges AAAO – Belgique**

L'Association des auteur(e)s de l'Outaouais (AAAO) a récemment signé une nouvelle entente avec la province du Luxembourg de Belgique dans le but de concrétiser et augmenter leur collaboration. Selon le président de l'AAAO, Gaston Therrien, cette nouvelle entente permettra d'accroître le rayonnement des auteurs outaouais à l'étranger : « Nous ajoutons ainsi de nouveaux jalons de grande envergure à la collaboration historique amorcée dans le cadre du Salon du livre. Cette nouvelle entente nous permet de franchir des pas de géants en appui à nos auteurs alors que nous traversons des moments difficiles dans la publication et la diffusion de nos œuvres. »

L'entente, d'une durée de quatre ans, prévoit des échanges couvrant quatre volets. Dans un premier temps, il est convenu d'avoir des échanges d'auteurs bisannuels dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais et de la Foire du livre de Bruxelles.

De plus, le programme d'échange de résidences d'auteurs amorcé en 2009 se poursuit. L'été dernier, une auteure belge a bénéficié d'une résidence à la Maison des auteurs de l'Outaouais, alors qu'une auteure de la région se rendait en Belgique.

Une plus grande visibilité sera aussi assurée grâce à un programme d'échanges d'œuvres littéraires. Une vitrine d'œuvres d'auteurs de l'Outaouais sera mise sur pied dans une bibliothèque publique de la province du Luxembourg de même qu'une vitrine d'œuvres d'auteurs belges dans une bibliothèque publique de Gatineau. « Nous étendons ainsi notre étroite collaboration avec le réseau des bibliothèques de l'Ousentois pour exposer les œuvres de nos auteurs », a expliqué M. Therrien.

Dans un quatrième temps, on procédera à la mise en œuvre d'un programme de soutien à l'édition qui facilitera l'édition d'œuvres collectives communes. Deux ouvrages seront publiés à la fois en Belgique et en Outaouais pendant la durée de l'entente en collaboration avec deux maisons d'édition.

Par ailleurs, mise sur pied en 2006, la Maison des auteurs de l'Outaouais continue d'être un lieu privilégié de création pour les écrivains de l'Outaouais, du Québec et de l'étranger. Ainsi, en 2012, plus de cent activités destinées au public y ont été présentées. Organisées par des bénévoles et souvent en partenariat ponctuel avec d'autres intervenants, ces activités permettent un rayonnement de la littérature et de la culture de l'Outaouais. La pérennité de ces programmes ne pourra cependant être assurée que par la mise sur pied d'une permanence à l'AAAO... et surtout de l'octroi de subventions récurrentes par le gouvernement du Québec pour financer cette permanence durant quelques années.

## Outaouais



Maison des auteurs de l'Outaouais.

ANNE BRIGITTE RENAUD

En 1977, date historique puisque l'UNEQ est fondée la même année, naît l'AAACE, association qui tient, jusqu'en mai dernier, le phare pour la promotion de la littérature, des auteures et des auteurs des Cantons de l'Est. Voudrions-nous faire un peu d'histoire, nous rappellerions que le nom *Eastern Townships* est adopté en 1792, un an après la division de la Province de Québec en Haut et en Bas-Canada par le parlement britannique. À l'époque, de nombreuses terres du Bas-Canada sont offertes aux colons sur la base d'un serment d'allégeance à la Couronne britannique et le gouverneur Clarke proclame l'ouverture des *Eastern Townships* à la colonisation.

Comme l'histoire nous intéresse, souvenons-nous qu'en 1868, Antoine Gérin-Lajoie traduit *Eastern Townships* par Cantons de l'Est, en référence, dit-on, aux « cantons » suisses. Puis, au siècle suivant, en 1946, Monseigneur Maurice O'Bready, secrétaire général de la Société historique des Cantons de l'Est, crée le vocable *Esterie*, qui devient rapidement *Estrie*.

Alors, *Cantons de l'Est* ou *Estrie*, demandez-vous, quelle région m'invitez-vous à découvrir ?

Soyez rassuré, les Cantons de l'Est existent toujours. Aujourd'hui, ce vocable désigne une région touristique qui rappelle notre histoire. Si la poésie de la région, les Cantons de l'Est, perdure du point de vue touristique, le territoire a été découpé et codé, comme le reste du Québec. Redéfinie, la plus grande partie des Cantons de l'Est est devenue la région 05... et, grâce à M<sup>gr</sup> O'Bready, l'Estrie !

Ainsi, à la suite de sa réunion générale spéciale tenue le samedi 19 mai en vue de mettre à jour les statuts et règlements, qui n'avaient pas changé depuis sa création, plusieurs amendements sont votés, notamment en ce qui concerne le changement de nom et de territoire. L'AAACE devient l'AAAE (Association des auteures et auteurs de l'Estrie). La nouvelle appellation correspond au territoire de la région administrative 05. Ce faisant, l'AAAE rejoint les autres associations dont le territoire correspond à la région administrative dénommée par Québec. En tout, une douzaine de membres ont été touchés par le changement de territoire.

NORA ATALLA

**Prix et distinctions**

• Le prix Coup de cœur a été décerné à Richard Ste-Marie pour son roman, *L'Inaveu*. • Les finalistes du Prix TD de littérature canadienne pour l'enfance et la jeunesse 2012 étaient **Denis Côté**, **Sylvie Nicolas**, **Louis Émond**, **Jacques Pasquet** et **Mario Brassard**. C'est ce dernier qui a été sélectionné. • Lauréat de la Résidence d'écriture Québec-Paris, **David Leblanc** a été accueilli à la Cité internationale des Arts de Paris.

**Sur les planches**

• Les *Vendredis de poésie* ont reçu **Marie Cholette**, **Annie Beaulac**, **Jacques Ouellet**, **Odile-Marie Tremblay** et **Alix Renaud**. • **Nora Atalla** a été invitée au Centre Francis-Bebey à Yaoundé. • Au Studio P, **Jean Désy** et **Isabelle Duval** ont fait une lecture d'extraits de la correspondance que Jean Désy a entretenue avec **Geneviève Amyot**. • **Carol Lebel**, **Jacques Ouellet** et **Michel Pleau** ont participé au récital *Sept frères en poésie*. • Plusieurs écrivains se sont réunis à l'entrée principale de la bibliothèque Gabrielle-Roy, dont Jean Désy, **Isabelle Forest**, **Valérie Forgues** et **Michel Pleau**, pour discuter des livres qu'ils aimeraient sauver de l'apocalypse.

**Première Ovation en arts littéraires**

Le programme de mentorat a octroyé une bourse à sept écrivains de la relève; ils ont été accompagnés par **Hans-Jurgen Greif**, **Stella Goulet**, **Andrée Laberge**, **Jean-Yves Soucy**, **Roland Bourneuf**, **Carol Lebel** et **André Marceau**.

**Nouvelles parutions**

• Ont paru *Ne dites pas à ma mère que je suis vivant* de **Lyne Richard**; *La partition de Suzanne* de **Danielle Dussault**, *Quelque part en Amérique* d'**Alain Beaulieu**; *Laboueurs du ciel* d'**Isabelle Forest**; *Le fil tenu de l'âme* d'**Andrée Laberge**; *Les Bêtes* de **Vincent Thibault**. • Côté essai, *Points de vue* de **Roland Bourneuf**; et nouvelles, *i2* (i carré) de **Gilles Pellerin**. • En littérature jeunesse, *Il était une fois Charles* de **Lina Rousseau**; *Pedro Libertad 3*, *Arôme de café* de **Hada Lopez**; *La blessure invisible de mon père* et *Hubert au pays des mille collines* de **Claudine Paquet**; *Lapin-Chagrin* de **Sylvie Nicolas**. • En poésie, *Chez les ours* et *Que vous ai-je raconté?* de **Jean Désy**; *Chroniques de l'effroi: Mon nom / Mon visage / Mon bruit* de **Normand de Bellefeuille**; réédition de *L'autre saison* de **Valérie Forgues**. • Récit et philosophie, *Quarante-trois matins: le zen et l'écriture* de **Jeanpierre Masson**.

**Festival international de Poésie des Sept Collines de Yaoundé** (Festi7)

Le Festi7, dont la vice-présidente est **Nora Atalla**, reçoit en décembre, pour représenter le Québec, **Gaston Bellemare** comme invité d'honneur et les poètes **Claudine Bertrand**, **Isabelle Forest** et **Valérie Forgues**.

JEAN-FRANÇOIS CARON

Saint-Ambroise-de-Kildare, au cœur de Lanaudière, accueillait le quatorze novembre dernier un événement inédit. **Jean Pierre Girard** y était, de retour dans la région, quelques jours à peine après le dévoilement officiel de la nouvelle lauréate du Prix des Cinq continents de la francophonie, à Toulouse.

Devant lui, dans la salle à manger d'un resto de bord de route, une trentaine d'attablés: quelques organisateurs et membres du Collectif des écrivains de Lanaudière (CEL), et avec eux, une invitée spéciale, **Jocelyne Saucier**. L'événement, sans pompe ni grand appareil, aura permis une belle rencontre: les lecteurs associés au CEL pour le Prix des Cinq continents de la francophonie pouvaient ainsi entendre et s'entretenir avec l'auteure d'*Il pleuvait des oiseaux*, œuvre sélectionnée en 2011.

Repas convivial, éclats de rire, rencontres et combien d'histoires racontées... Puis, l'écrivaine a été invitée à prendre la parole. Elle a donné un aperçu de son parcours depuis la réception du prix, de tous les voyages faits depuis – passant entre autres par la France, mais aussi le Sénégal, la Grèce et la Roumanie... Un marathon de rencontres haletant, si on en croit **Jocelyne**, mais tout à la fois une expérience d'une richesse inégalée.

Simplicité, discrétion et humilité, voilà comment s'est présentée l'écrivaine aux amateurs de lecture rassemblés pour l'occasion. Elle aura avoué être dépassée par les événements, mais aussi par son roman: « J'ai l'impression que le roman que vous avez lu est meilleur que celui que j'ai écrit. » Mot d'esprit qui aura bien fait rire son audience.

On aura appris que même lorsqu'on lui a dit qu'elle était finaliste pour le Prix des Cinq continents de la francophonie, elle n'avait pas cru possible de remporter le titre. Il aura fallu beaucoup de temps avant qu'un de ses romans ne lui rapporte un titre, même si plusieurs avaient été finalistes pour différents prix. « J'ai eu le temps longtemps de me demander si ce n'était pas de l'entêtement d'écrire... », a-t-elle admis. Et qu'est-ce qui génère un roman pour l'écrivaine abitibienne? « Il faut que j'aie la conviction que c'est un roman qui doit être écrit. Et que c'est moi qui dois l'écrire. »

Selon **Jacques Larocque**, organisateur de l'événement, c'était la première fois de l'histoire du Prix des Cinq continents de la francophonie qu'un auteur lauréat pouvait rencontrer les lecteurs qui l'avaient sélectionné. C'est un rendez-vous inédit qui pourrait bien inspirer d'autres organisations responsables de la sélection du méritant ailleurs dans la francophonie.

## Nouveau projet d'accompagnement instigué par Jean Pierre Girard, *Les Donneurs : écriture avec les aînés* provoque des rencontres mémorables pour les auteurs participants.

Linda Amyot

Dans le même esprit que les foyers d'écriture publique Les Donneurs, qu'il a mis sur pied voilà déjà une dizaine d'années à Joliette puis ailleurs au Québec et en Europe lors de salons et de festivals de littérature, Jean Pierre Girard a créé cette année un nouveau projet encore unique au Québec. Le projet *Les Donneurs, écriture avec les aînés* propose en effet à des aînés l'accompagnement d'un écrivain professionnel pour la réalisation du projet d'écriture de leur choix.

# Les Donneurs

## ACCOMPAGNER LES MOTS DES AÎNÉS

Écrivain et professeur au Cégep régional de Lanaudière à Joliette depuis 1991, Jean Pierre Girard a d'abord fait des études et pratiqué en gérontologie pendant quelques années avant de se tourner vers la littérature. Cette triple expertise a « sans doute pesé très fort dans la décision du Conseil régional des élus (CRÉ) de Lanaudière de nous appuyer financièrement », d'expliquer le concepteur et gestionnaire du projet exploratoire. Le soutien financier de la CRÉ a permis, entre autres, d'offrir un cachet minimal (incluant quatre à cinq rencontres, la transcription et la mise en forme des propos) aux trois écrivaines, Christine Bertrand, Simone Piuze et moi-même, qui avons accepté de participer à cette aventure inusitée à plus d'un titre.

D'abord, il a fallu se préparer à interagir avec les aînés. Que fait-on face aux oublis et aux pertes de mémoire de la personne qu'on accompagne ? Comment intégrer sa famille au projet d'écriture et faire face à leurs réactions ? Comment intervenir si elle ressent un malaise lors d'une rencontre de travail ? C'est ainsi, entre autres, que toute la petite équipe du projet a suivi une formation d'une journée, donnée par un spécialiste, sur la réanimation cardio-respiratoire.

Mais, plus encore, tant Jean Pierre Girard que les accompagnatrices sont allés de surprise en surprise à chacune des étapes. Offert dans un nombre restreint de résidences de la région de Joliette pour cette première édition, le projet a suscité un très grand intérêt. Si bien qu'il a fallu limiter les inscriptions à six personnes, à raison d'une

accompagnatrice pour deux participants – ou plutôt deux participantes, devrait-on préciser, puisque seules des femmes ont manifesté leur désir de s'engager dans cette activité. Mais, alors que le programme proposait d'épauler les aînés « dans une démarche d'écriture qui mènera les uns à rédiger leurs mémoires, les autres une lettre à leur famille ou à des amis lointains, ou encore un début de nouvelle, voire un scénario ou un recueil de poèmes », deux des six participantes se sont lancées dans l'écriture... d'un roman ! Trois autres ont entrepris la rédaction de leurs mémoires tandis que la dernière s'est concentrée sur le récit de son séjour dans un monastère de religieuses cloîtrées alors qu'elle était enfant.

De la même façon que ce que vivent les écrivains lors des foyers d'écriture des événements Les Donneurs, les accompagnatrices ont surtout été ravies par les rencontres avec leurs aînées. « L'aventure a été très enrichissante, aussi bien pour les deux aînées que pour moi » conclut Simone Piuze. De son côté, Christine Bertrand a reçu avec beaucoup d'émotion le témoignage de Jacqueline Poirier, 92 ans, ancienne animatrice à la radio, qui souffre d'un début d'Alzheimer. « Tu m'as ressuscitée ! » a-t-elle lancé en lui répétant à quel point elle était fière d'avoir rédigé ses mémoires avec son aide.

Enfin, de mon côté, j'ai eu le plaisir d'accompagner une dame revenue s'installer dans sa région natale après plus de quarante ans à l'étranger et qui n'en revenait pas qu'un « tel programme existe chez nous ! ».

À la fin de 2012, Jean Pierre Girard remettra un rapport détaillé à la CRÉ. On ne peut que souhaiter que, non seulement le projet soit reconduit et élargi en 2013, mais que des écrivains d'autres régions du Québec oseront se lancer à leur tour dans cette magnifique aventure. Une aventure où l'écriture devient le terreau d'une rencontre humaine et la trace de vies qui s'achèvent...

**« Tu m'as ressuscitée ! »**

**– Jacqueline Poirier, 92 ans,  
participante au projet.**



Photo: © Sophie Lamer

## Du lieu de mon ignorance

**Pour cet entretien enchaîné, Louis-Philippe Hébert tend des pièges au jeune auteur d'*Une estafette chez Artaud*, Nicolas Tremblay.**

L.-P. H.: Écrire quoi ?

N. T.: Cher Louis-Philippe, je m'étonne que vous me posiez la question, car moi je m'interdis de me la poser. Roland Barthes dit que le verbe « écrire » est intransitif... Voilà, il n'y a pas de réponse. À quoi bon la chercher ? Les réalistes ne décrivaient même pas le monde avec un miroir. Flaubert crachait des mots dans son gueuloir, entre quatre murs. Les surréalistes n'ont pas trouvé leur inconscient mais celui de la langue.

Admettons néanmoins que l'écriture soit positive et qu'elle ait comme objet de refléter l'écrivain. Qu'elle lui permette de se révéler à lui-même. Cela devrait se faire à la seule condition que le texte lui renvoie une image inquiétante. N'est-ce pas ?

Peut-il y avoir une image plus inquiétante que la figure d'Artaud à la place de votre visage ? J'ai écrit quoi alors ?... *L'Estafette* est une détestable autofiction. Il fallait y revenir, à l'énoncé de Barthes, et se débarrasser de moi pour de bon. L'objet de ce livre y fut éliminé dans le sacrifice et le débordement.

L.-P. H.: Écrire, quoi !

N. T.: Écrire malgré tout. Écrire malgré que je pressente la fin de la littérature.

On dit que le livre a remplacé l'oralité. Et que les tablettes électroniques remplaceront bientôt le livre.

Artaud craignait l'écrit. Des Initiés voleraient son essence en s'appropriant ses textes, pomperaient son sperme. La parole qui comptait pour lui était celle vivante d'un théâtre anarchique et des corps qui grouillent sur les planches.

Mais vous, Louis-Philippe, pourquoi avez-vous créé la Manufacture sur une machine à écrire alors que, futuriste, vous inventiez un traitement de texte ?

J'ai l'impression que je ne fais qu'écrire au sujet des signes qui sont le support de la langue : écrire au sujet de ce qui fait que cela est, a été et ne sera plus. Pourquoi devrais-je mêler ma voix à cette histoire qui me dépasse ? Sans doute parce que cette histoire ne peut pas finir et qu'elle exige qu'on la réinvente sans cesse.

L.-P. H.: Écrire quoi ?

N. T.: J'aimerais qu'on me lise et qu'on en reste coi. Valère Novarina dit que la littérature est une leçon d'idiotie. C'est pour lui un espace furieux qui nous sort de nos gonds et qui nous frappe d'hébétude.

Lire Artaud ne m'a pas rendu plus savant.

Écrire sur Artaud s'est fait à partir du lieu de mon ignorance.

Je n'ai rien appris sur moi en écrivant le nom de Nicolas Tremblay dans mon roman. J'aurais tout aussi bien pu écrire le nom de Louis-Philippe Hébert à la place. Cela aurait été tout aussi arbitraire.

Je dis chien et je vois de moins en moins la chose. Je lis chien et j'entends de moins en moins le mot japper. Quand chien apparaît sur un écran, grâce à une impulsion électrique, le silence de Dieu qui m'a abandonné m'envahit.

Et vous, Louis-Philippe ?

**CV:**

Nicolas Tremblay enseigne la littérature au collège Lionel-Groulx. Directeur de la rédaction d'*XYZ*. *La revue de la nouvelle*, il est critique littéraire, et il a publié le recueil de nouvelles *L'esprit en boîte* (2010), ainsi que, plus récemment, le roman *Une estafette chez Artaud* (2012). Un deuxième roman, *La machine réinventée*, devrait paraître bientôt. (J.-F. Caron)



Photo: Rita-Adèle Beaulieu

# Jacques Godbout

UN ÉCRIVAIN DU VINGTIÈME SIÈCLE

**Dans cette nouvelle section de *L'Unique*, nous irons visiter des écrivains dans leur lieu de travail, pour nous enquêter de leurs projets, prendre de leurs nouvelles. En toute simplicité. Dans ce numéro, nous nous retrouvons chez Jacques Godbout.**

Bertrand Laverdure

« Et si j'écrivais mon dernier livre »

Jacques Godbout nous accueille, pimpant, rigoleur. Nous montons dans sa pièce d'écriture, constituée de deux bureaux de professeurs face à face. Derrière lui, des statuette africaines qui semblent provenir de l'époque coloniale. À brûle-pourpoint il nous confesse qu'il a cessé de penser au cinéma, qu'il laisse la place aux jeunes talents qu'il admire, provenant de la nouvelle cohorte de réalisateurs québécois.

Depuis un an, l'auteur de *Salut Galarneau!* planche sur un roman qu'il n'arrive pas à compléter. Il l'avoue candidement, ce ne sont encore que des papiers épars, en désordre. Mais son intention est claire : imaginer son dernier livre. L'espièglerie encore bien présente dans son œil, il n'est aucunement fataliste. Il souhaite parler de la nécessité d'écrire ce dernier livre.

La conversation continue, nous passons en mode essayistique. Il n'a pas vraiment envie d'épiloguer sur l'époque. Il l'a

**Jacques Godbout nous accueille dans son bureau. Derrière lui, des statuette africaines qui semblent provenir de l'époque coloniale.**

trop commentée, nous dit-il. Elle lui semble confuse. Il lance d'ailleurs, en guise de conclusion : « Je suis un écrivain du vingtième siècle ». Il trouve que l'on ne prend plus la littérature tellement au sérieux.

Puis vient l'exercice d'admiration, imposée. La main au menton, le réalisateur d'*IXE 13* s'exclame : « J'aurais bien voulu écrire les premiers chapitres du *Mammoth laineux* de Serge Bouchard ». Ce qui nous amène à parler des éditions Boréal, maison pour laquelle il dénicher encore de nouveaux talents, se qualifiant plus de passeur que d'éditeur. Encore fier d'y avoir attiré Dany Laferrière et Robert Lévesque, entre autres, l'auteur insiste pourtant sur l'humilité de sa tâche.

Godbout a l'air bien, libre, sans trop d'attaches avec son passé imposant. Il nous rappelle qu'à l'époque où il a contribué à fonder l'UNEO, en 1977, il désirait surtout créer un organisme qui ferait pression sur les éditeurs pour leur imposer de payer les droits d'auteur, pratique qui n'était pas très bien balisée à l'époque.

La photographie continue de le mitrailler. L'atmosphère est bon enfant. J'ai la prégnante impression d'avoir jaser avec un vieux sage chinois, candide et léger. Aucun effort de sympathie n'aura été nécessaire. Nous aurons vogué sur la bonne humeur critique de cet homme comblé et puis nous en sommes ressortis, moins tendus qu'avant.

# Zone d'écriture

UN FEU DANS LA ZONE

**Étincelle dans la *Zone d'écriture* de Radio-Canada qui voit une véritable flambée de l'affluence sur son site et une hausse importante de la participation à ses concours. Récit d'un brillant succès avec Marie Hélène Poitras, directrice littéraire du site, qui nous aide à faire le bilan.**

Jean-François Caron

« On sent qu'on nous donne notre chance. On essaie d'accroître notre impact, ce qui n'est jamais facile quand tu fais dans la littérature. »

– Marie Hélène Poitras

Combien de temps la société d'État s'était-elle contentée de ses simples concours littéraires ? En fait, jusqu'à la création de la *Zone d'écriture*, elle ronronnait de la même façon depuis 1945. Aujourd'hui, après un an de service, résolument tournée vers une présence significative dans le milieu, la nouvelle *Zone* se déploie de façon surprenante.

Sous la houlette de Marie Hélène Poitras, les collaborations se sont multipliées avec différents intervenants du milieu littéraire : « Quand on a créé la *Zone*, son identité était encore à définir. » Une fois lancée l'étincelle, tout était possible, la directrice en a profité.

Aujourd'hui, tout y passe : des écrivains, néophytes ou confirmés, (la liste est longue) jusqu'aux éditeurs, en passant par les revues (la collaboration avec *Alibis* pour le *Défi meurtrier* du printemps dernier en est un exemple notable) et les principaux événements (que dire de la présence de *Zone d'écriture* au Salon du livre de Montréal!).

Selon Marie Hélène, c'est en bonne partie par l'étalement dans l'année des trois Prix littéraires Radio-Canada – récit, nouvelle et poésie – que le taux de participation s'est embrasé. « Les gens sont ainsi portés à participer à plus d'une catégorie. » À cette présence plus régulière s'ajoute la diffusion d'un contenu éditorial et de textes d'écrivains inédits, aussi le développement de séries thématiques permettant d'approfondir un sujet donné (littérature autochtone, science-fiction, etc.).

Pour Patrick Beauduin, directeur de Radio-Canada, la *Zone* intéresse aussi plusieurs éditeurs. « J'ai rencontré l'association des éditeurs, et pour eux, c'est intéressant. On a un rôle dans l'industrie de l'édition qui est vraiment intéressant, celui de donner une visibilité. »

En plein développement, le projet de la société d'État n'est pas encore figé. Ça signifie qu'il peut encore évoluer, mais qu'il pourrait aussi être exposé à quelques dangers. « C'est sûr qu'on a eu peur quand il y a eu des coupures », admet Marie Hélène Poitras. « Mais on sent qu'on nous donne notre chance. On essaie d'accroître notre impact, ce qui n'est jamais facile quand tu fais dans la littérature. »

Pour Beauduin, le défi le plus important est encore de trouver des partenaires financiers pour supporter la *Zone*, qui a un statut particulier. « Parce que *Zone d'écriture* existe sur le web, on a des libertés qu'on n'a pas à l'antenne, en termes de commandites et de présence. »

Actuellement centrée sur l'écrivain et l'acte d'écriture, qui sait ce que sera la *Zone* demain ? Aurons-nous droit à un *Canada Reads* francophone, où c'est le livre québécois qui sera enfin à l'honneur ? Que d'espoirs...

La Plume rousse: service d'animation scolaire, de révision, de rédaction, cours de français et d'informatique. Danielle Malenfant, membre UNEQ et AEQJ: 450 263-8721, daniellemalenfant@yahoo.com

Vous recherchez un lieu sympathique pour vous consacrer à l'écriture ? Pourquoi pas Victoria, Île de Vancouver, combinaison inspirante de nature, mer, 4,5 km de l'Université UVIC. Studio avec cuisine, salle de bain, foyer, entrée indépendante, accès à espace jardin et Internet haute vitesse, 800 \$ par mois: sylvie@umbellus.com

Services conseils aux auteurs, Évaluation et négociation d'un contrat d'édition, représentation auprès d'éditeurs et édition électronique. Dominique Girard, membre UNEQ, B.A.A., microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en édition, Université de Sherbrooke. info@agencelitterairetraitdunion.com 514 234-2002 www.agencelitterairetraitdunion.com.

Ex-professeur de français, ex-consultant en francisation à l'OQLF, peut réviser vos textes à un tarif raisonnable. Raymond Paradis: 450 672-4893, raymondgparadis@gmail.com.

Ateliers-formations sur la nouvelle orthographe du français. Écrit-on « boursoufflé » ou « boursoufflé »? « socio-culturel » ou « socioculturel »? Comme écrivain et écrivaine, apprenez à faire des choix orthographiques éclairés et modernes. 514 343-2020, nouvelle.orthographe@videotron.ca www.nouvelleorthographe.info.

Imprimante photo absolument neuve de marque HP. Prix à négocier. Nadia Ghalem, membre de l'UNEQ: 514 739-5634.

Service d'auteur-conseil. En tant qu'écrivaine dotée d'une vaste expérience de lectrice professionnelle pour des éditeurs, je commente vos manuscrits de récits et de romans. Mon rapport de lecture vous donne des pistes concrètes pour retravailler votre texte. Carole Massé, membre de l'UNEQ, 514 259-5721, c.hebert.masse@videotron.ca.

Besoin de dactylo? Vous pourriez faire dactylographe et réviser votre manuscrit (50 mots/minute) par une pigiste depuis 1994 (ayant terminé un baccalauréat dans le domaine des communications). Travail de qualité/bon prix. 514 507-3810, regard\_mudita@videotron.ca.

Adjuva Virtuelle, service de transcription et de mise en page de vos textes, qu'ils soient manuscrits ou dictés. Travail professionnel et efficace. www.adjuvavirtuelle.com

Traitement de texte du Sud-Ouest • Traitement de textes et correction d'épreuves à taux horaire. Verdun. 514 767-0742.

Révision stylistique. Les éditeurs sont sensibles à la qualité de la langue. On refuse parfois des textes valables parce que le style présente des faiblesses. Alain Gagnon, membre UNEQ: motpourdire28@videotron.ca 418 698-636.

Petites  
annonces

# Je te sonde, tu me sondes, ils sondent...

## ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DE L'UNEQ PAR LE CALQ

André Roy

### **L'UNEQ accepte, tout comme les trois autres associations d'artistes professionnels, que le CALQ ajoute un sondage à l'évaluation de son fonctionnement.**

Grâce au programme de soutien au fonctionnement du Conseil des arts et des lettres du Québec, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois reçoit chaque année une subvention – celle pour l'année 2011-2012 était de 151 000 \$ – qui l'aide à offrir différents services à ses membres et à la communauté littéraire. Quoique insuffisante pour que l'Union « joigne les deux bouts », cette subvention est – heureusement – renouvelable chaque année. Mais des changements ont été apportés au programme, en particulier celui du cycle de soutien. Dorénavant, le montant de la subvention annuelle sera arrêté pour quatre ans, et donc assuré pour la même période.

On ne sera pas surpris d'apprendre que le CALQ ne s'est pas arrêté en si bon chemin et a décidé de réviser les formulaires de demande, se penchant dès lors sur les comités responsables des évaluations et sur les critères d'évaluation eux-mêmes. Sur la constitution des comités, les associations subventionnées s'élevaient contre l'intention de former des jurys tripartites composés de membres qui ne viennent pas nécessairement du milieu artistique. Le CALQ a accepté de modifier cette proposition, et des appréciateurs hors du milieu n'auront plus de droit de vote.

Pour les critères d'évaluation, le Conseil a voulu, dit-il, les optimiser. Ainsi, a-t-il pensé ajouter aux critères actuels un outil d'évaluation qui prendra la forme d'un sondage mené par une firme spécialisée. Ce sondage consisterait en une série de questions dont, certaines, ouvertes, pourraient donner lieu à des commentaires. Dans les faits, l'institution gouvernementale voudrait savoir, en premier lieu et directement auprès des membres de chaque association, leur niveau de satisfaction, point sur lequel les associations ont beaucoup discuté, renouvelant le principe que chaque association n'est imputable de ses décisions et de ses actions qu'à ses membres. Tout est donc dans la formulation des questions, comme on le comprendra. Les résultats du sondage

devraient permettre aussi de circonscrire les besoins et les attentes des membres. Comme toujours, lors des rencontres avec le Conseil (la première a eu lieu en novembre 2009 !), on a analysé la raison, l'utilité et la formulation des questions. Pour nous, ces questions sont des guides et ne doivent en rien influencer sur le montant qui nous a été accordé jusqu'à présent et, encore moins, dicter notre mandat.

Les questions du sondage se répartissent sur cinq sections. La première est purement informative et concerne le type d'association, l'adhésion, la motivation, la participation du membre, etc. La deuxième porte sur les services et les activités offerts au membre en vertu de la Loi S-32.01 ; cette évaluation se décline sur une échelle de 1 à 10. La troisième cherche à cerner l'appréciation du membre quant aux fonctions de son association, toujours par rapport à la Loi S-32.01. Une quatrième a trait aux divers types de communications mis sur pied par l'association. Et la dernière, purement informative, tente de dessiner le profil du membre. Au cours des réunions préparatoires, ce premier sondage a reçu l'approbation des associations. Elles ont obtenu surtout plusieurs garanties, dont celle protégeant leur légitimité et leur autorité d'orienter décisions et actions en fonction de leur mandat.

Le principe qui tient lieu de cette garantie se trouve dans le processus démocratique qui gouverne les associations, qui n'ont de compte à rendre, quant à leurs buts et leurs devoirs, qu'à leurs membres. L'UNEQ souhaite grandement que ce sondage permette de témoigner rigoureusement de son bon fonctionnement en tant qu'organisme professionnel. Elle demande donc aux membres qui seront approchés d'accepter de répondre aux questions, et ce, en toute connaissance de cause.